



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

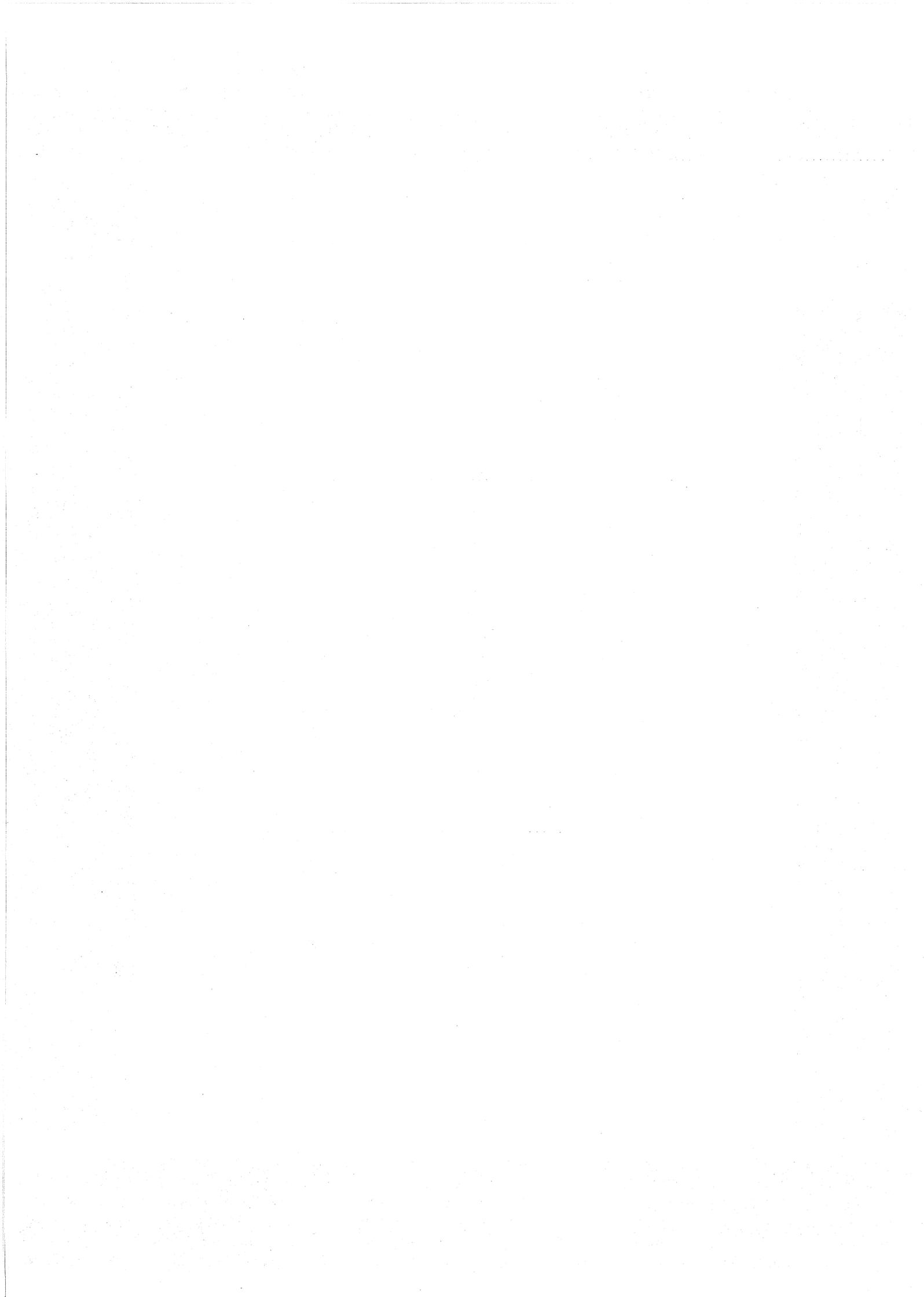
Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

**Seizième session ordinaire  
Genève, 13 au 15 octobre 1982**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU  
COMITÉ TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUEétabli par le Bureau de l'Union

## INTRODUCTION

1. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa quinzième session ordinaire, le Comité technique ne s'est pas réuni pendant la période entre la quinzième et la seizième session ordinaire du Conseil. De même, seuls deux des quatre groupes de travail techniques se sont réunis avant l'élaboration du présent document. Les deux autres ne se réuniront qu'au cours des deux semaines qui précéderont celle où la seizième session ordinaire du Conseil doit avoir lieu et, par conséquent, en ce qui concerne ces deux sessions, on ne disposera que de compte rendus oraux. Le présent document a donc trait essentiellement au programme du Comité technique et des différents groupes de travail techniques.

## COMITÉ TECHNIQUE

2. La dix-huitième session du Comité technique (ci-après dénommé "le Comité") se tiendra les 18 et 19 novembre 1982.

Principes directeurs d'examen

3. Au cours de cette session, le Comité étudiera, en vue de leur adoption, le projet d'édition révisée des principes directeurs d'examen pour le haricot et le projet de première édition des principes directeurs d'examen pour le céleri ainsi que - selon l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières - le projet d'édition révisée des principes directeurs d'examen pour le pommier et les projets de premières éditions des principes directeurs d'examen pour les agrumes et le prunier japonais.

4. Les annexes I et II du présent document contiennent un état des principes directeurs d'examen au 15 juillet 1982

Nombre maximum de plantes aberrantes

5. Le Comité examinera les propositions des différents groupes de travail techniques concernant le pourcentage de plantes endogames que l'on peut tolérer et certaines autres tolérances applicables aux échantillons envoyés par les obtenteurs.

Listes des variétés en cours d'examen

6. Le Comité dressera le bilan de l'expérience acquise en ce qui concerne l'échange des listes des variétés en cours d'examen et étudiera les propositions faites par les groupes de travail techniques à cet égard.

Listes des classes aux fins de la dénomination des variétés

7. Un sous-groupe se réunira au cours de la prochaine session du Comité pour étudier le projet d'extension de la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés sur la base d'une synthèse des propositions écrites que doit recevoir le Bureau de l'UPOV.

Harmonisation des systèmes d'automatisation et des programmes d'informatique

8. Le Comité entamera les discussions sur les possibilités d'harmonisation des systèmes d'automatisation et des programmes d'informatique sur la base d'une synthèse des informations envoyées par les services compétents des Etats membres.

Questions présentées au Comité technique par les groupes de travail techniques

9. Comme à l'ordinaire, le Comité répondra ou essaiera de répondre aux diverses questions qui lui auront été présentées par les différents groupes de travail techniques.

Écarts minimaux entre les variétés

10. Le Comité examinera à nouveau la question des écarts minimaux entre les variétés et essaiera de prendre certaines décisions en vue de l'organisation d'une audience de représentants d'organisations internationales non gouvernementales qui doit avoir lieu en 1983 sur cette question.

## GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

11. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa onzième session sous la présidence de M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne) à Madrid (Espagne) du 19 au 21 mai 1982. Plusieurs sous-groupes se sont réunis le 18 mai pour faire avancer l'étude des questions examinées au cours de la session. Au cours de celle-ci, le groupe de travail technique a mené des discussions sur les avant-projets de principes directeurs d'examen pour le soja et le tournesol, sur les documents de travail relatifs aux premières éditions des principes directeurs d'examen pour la pomme de terre et le riz et sur les documents de travail relatifs aux éditions révisées des principes directeurs d'examen pour le cotonnier, l'arachide, le carthame et le chou-navet. Cependant, ces projets et documents de travail nécessiteront un nouvel examen au cours de la prochaine session. C'est pourquoi le groupe de travail a lancé un appel spécial aux experts afin qu'ils soumettent par écrit leurs observations ou propositions sur ces projets et documents pour permettre leur mise à jour. Le groupe de travail a également mené des discussions sur diverses questions de nature générale et est parvenu aux décisions ou conclusions suivantes :

i) Les contacts avec les banques de gènes se sont à son avis nettement améliorés.

ii) L'échange des listes des variétés en cours d'examen devrait être amélioré, et se faire le plus rapidement possible afin que les experts chargés des essais puissent en disposer pendant le cycle de végétation.

iii) Un sous-groupe placé sous la présidence de Mlle Jutta Rasmussen (Danemark) a été créé pour harmoniser les essais de résistance aux maladies.

iv) Une étude sera réalisée sur la question des variétés intergénériques et chaque Etat membre fournira toutes les informations concernant les cas spécifiques de variétés intergénériques ou interspécifiques, y compris les cas en suspens, dans la mesure où les exigences du secret le permettent.

v) En ce qui concerne la reproductibilité des caractères, un questionnaire sera rédigé afin de recueillir des informations détaillées sur l'utilisation et l'utilité de tous les caractères du blé utilisés par les Etats membres - qu'ils soient mentionnés dans les principes directeurs d'examen ou non.

vi) En ce qui concerne l'électrophorèse, certains experts se sont exprimés en faveur de la possibilité d'utiliser les caractères observés par ce procédé aux fins de la distinction entre les variétés de pommes de terre, où les problèmes sont moins nombreux que chez les céréales. D'autres experts, en revanche, ont mis en garde contre la création d'un précédent qui pourrait ensuite obliger les autorités à étendre à d'autres espèces cette méthode.

vi) Quant aux différences entre les directives de la CEE et les principes directeurs d'examen de l'UPOV, les Etats membres à la fois de la CEE et de l'UPOV proposeront à la CEE de décider que les essais de variétés soient effectués conformément aux principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité établis sur le plan international, à savoir les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

viii) Le groupe de travail a noté qu'il y avait peu ou pas d'information en ce qui concerne l'intention de l'OCDE d'établir des listes des caractères relatifs aux nouveaux cultivars.

12. Le groupe de travail technique coopérera avec le Groupe de travail technique sur les plantes potagères en vue d'établir les éditions révisées des principes directeurs d'examen pour le navet et pour la fève et la féverole et la première édition des principes directeurs d'examen pour le chou-navet. Il tiendra sa douzième session à Tystofte (Danemark) du 8 au 10 juin 1983, des sous-groupes se réunissant le 7 juin 1983. D'autres sous-groupes se réuniront auparavant, à des dates qu'il reste encore à fixer. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera tous les documents de travail sur les espèces mentionnées ci-dessus, entamera la révision des principes directeurs d'examen pour le dactyle, la fléole des prés et la fléole diploïde, la fétuque des prés et la fétuque élevée, poursuivra les discussions sur les essais de résistance aux maladies et sur les variétés intergénériques et engagera le débat sur le recueil et l'interprétation des données chez les graminées fourragères et sur la reproductibilité des caractères. Un sous-groupe entamera aussi la révision des principes directeurs d'examen pour l'agrostide, le pâturin des prés, le trèfle violet et le trèfle blanc.

13. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa quinzième session sous la présidence de M. F. Schneider (Pays-Bas) à Genève (Suisse) du 11 au 13 mai 1982. Au cours de cette session, le Groupe de travail a achevé ses travaux sur l'édition révisée des principes directeurs d'examen pour le haricot et sur la première édition des principes directeurs d'examen pour le céleri, qui seront soumis au Comité technique en vue de leur adoption, ainsi que sur la première édition des principes directeurs d'examen pour le poireau, en vue de sa soumission aux organisations professionnelles pour observations. Le groupe de travail a également commencé à réviser les principes directeurs d'examen pour la fève et à établir la première édition des principes directeurs d'examen pour le chou frisé. Il a laissé au Groupe de travail technique sur les plantes agricoles le soin de réviser les principes directeurs d'examen pour le navet. En outre, il a examiné plusieurs questions de nature générale et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) La seule possibilité de coopération et en particulier d'harmonisation des méthodes utilisées pour les essais de résistance aux maladies consiste, selon le Groupe de travail technique, à informer de ses desiderata les phytologistes chargés des essais et à espérer qu'ils pourront bientôt commencer à harmoniser leurs méthodes;

ii) En ce qui concerne l'harmonisation des collections de référence, le groupe de travail technique commencera à comparer les descriptions variétales établies dans les différents Etats membres pour six variétés de pois. Il a proposé, dans la perspective d'un programme à long terme, que l'ensemble des descriptions soit inséré dans un ordinateur commun auquel pourra accéder chaque Etat membre pour établir des comparaisons avec les nouvelles descriptions.

iii) Le groupe de travail technique est convenu d'une tolérance de 12 pour cent pour les plantes endogames, dans la mesure où elles peuvent être identifiées comme telles. Toutefois, certains experts ont émis des réserves à l'égard de ce pourcentage en se fondant sur certaines considérations qui ne sont pas nécessairement liées aux essais eux-mêmes.

iv) Une étude de la manière dont les essais sont actuellement effectués dans les Etats membres de l'UPOV sera réalisée sur la base d'un questionnaire destiné à recueillir des informations sur différentes espèces potagères.

14. Le Groupe de travail technique tiendra sa seizième session à Saragosse (Espagne) du 31 mai au 2 juin 1983, un sous-groupe se réunissant éventuellement le 30 mai 1983. Au cours de cette session, il réexaminera le projet de principes directeurs d'examen pour le poireau, ainsi que des documents de travail concernant, d'une part, l'édition révisée des principes directeurs d'examen pour la fève et, d'autre part, la première édition des principes directeurs d'examen pour le chou frisé; en outre, il engagera le débat sur des documents de travail concernant, d'une part, les éditions révisées des principes directeurs d'examen pour le navet et la tomate et, d'autre part, les premières éditions des principes directeurs d'examen pour la chicorée, le chou-navet, la bette commune et le melon. Il poursuivra également le débat sur les tolérances applicables aux plantes endogames et commencera à comparer les descriptions variétales et à étudier la manière dont les essais sont effectués dans les différents Etats membres.

15. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières tiendra sa treizième session à Faversham (Royaume-Uni) du 29 septembre au 1er octobre 1982 sous la présidence de M. G.S. Bredell (Afrique du Sud). Il envisage d'achever à cette session les travaux concernant le projet d'édition révisée des principes directeurs d'examen pour le pommier et les projets de premières éditions des principes directeurs d'examen pour les agrumes et le prunier japonais. En outre, il engagera le débat sur un document de travail concernant l'édition révisée des principes directeurs d'examen pour le fraisier et poursuivra l'examen des documents de travail relatifs aux premières éditions des principes directeurs d'examen pour l'actinidia, le kaki et le cognassier. Il envisage également d'examiner les documents de travail relatifs aux premières éditions des principes directeurs d'examen pour l'avocatier, les variétés porte-greffes du pommier, du prunier et du cerisier ainsi que la liste universelle des caractères du genre Vitis et la liste de descripteurs du CIRP pour l'amandier.

16. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers tiendra sa quinzième session à Cambridge (Royaume-Uni) du 5 au 7 octobre 1982 sous la présidence de Mme U. Löscher (République fédérale d'Allemagne). A cette session, il achèvera probablement ses travaux sur le projet d'édition révisée des principes directeurs d'examen pour l'oeillet et sur le projet de première édition des principes directeurs d'examen pour le narcisse. Il entamera également les discussions sur des documents de travail relatifs, d'une part, aux éditions révisées des principes directeurs d'examen pour le saintpaulia et le chrysanthème et, d'autre part, aux premières éditions des principes directeurs d'examen pour l'anthurium, la callune, l'épine du Christ et le pommier ornemental. De plus, un débat général aura lieu sur les caractères distinctifs, l'homogénéité et la stabilité dans le cas des espèces chez lesquelles il y a à la fois des variétés multipliées par voie végétative et des variétés reproduites par semences. Un débat général portera également sur la question des tolérances relatives aux plantes aberrantes. Le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers ayant été intégré au Groupe de travail technique sur les plantes ornementales, les discussions porteront également sur l'élaboration de principes directeurs d'examen pour les arbres ornementaux (c'est-à-dire pour le saule et l'épicéa commun).

17. Le Conseil est invité :

i) à prendre note de l'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères,

ii) à approuver le programme du Comité technique et des différents groupes de travail techniques.

## ANNEXE I

## Etat des principes directeurs d'examen au 15 juillet 1982

*****		*****		*****		*****	
* * Groupe de	*	*	*	*	*	*	*
* * travail	*	*	*	*	*	*	*
* * techni-	*	Plantes	Plantes	Plantes	Plantes	Plantes	*
* * que	*	agricoles	fruitières	ornementales	et Arbres	potagères	*
* Etat	*	*	*	* forestiers	*	*	*
* *	*	*	*	*	*	*	*
*****		*****		*****		*****	
	* Agrostide	* Abricotier	* Alstroemère	* Betterave rouge			
	* Avoine	* Amandier	* Bégonia elatior	* Carotte			
	* Blé (Triticum	* Cassis	* Berberis	* Céleri-rave			
	* aestivum)	* Cerisier	* Chrysanthème	* Chou de Bruxelles			
	* Blé (T. durum)	* Fraisier	* Euphorbia	* Chou-fleur			
	* Colza	* Framboisier	* fulgens	* Chou pommé			
	* Dactyle	* Groseillier à	* Forsythia	* Chou-rave			
	* Fétuque des prés,	* grappes	* Freesia	* Concombre,			
	* Fétuque élevée	* Groseillier à	* Gerbera	* cornichon			
	* Fétuque ovine,	* maguereau	* Kalanchoë	* Epinard			
adoptés	* Fétuque rouge	* Noisetier	* Lis	* Fève			
(78)	* Fléole des prés,	* Pêcher	* Oeillet	* Haricot			
	* Fléole diploïde	* Poirier	* Pelargonium	* Haricot d'Espagne			
	* Lin	* Pommier	* Peuplier	* Laitue			
	* Lupin	* Prunier	* Poinsettia	* Mâche			
	* Luzerne	* européen	* Rhododendron	* Oignon			
	* Mais	* Ronce fruitière	* Rosier	* Piment			
	* Navet	* Vigne	* Saintpaulia	* Pois			
	* Orge		* Streptocarpus	* Radis d'été,			
	* Pâturin des prés		* Thuya du Canada	* d'automne et			
	* Pomme de terre			* d'hiver			
	* Ray-grass			* Radis de tous les			
	* Riz			* mois			
	* Seigle			* Rhubarbe			
	* Trèfle blanc			* Tomate			
	* Trèfle violet						
	* Vesce commune						
*****		*****		*****		*****	
* auprès du	*	*	*	* Céleri			
* Comité	*	*	*	* Haricot (revision)			
* technique	*	*	*				
* pour adoption	*	*	*				
* (2)	*	*	*				
*****		*****		*****		*****	
* auprès des	* Soja	* Agrumes	* Saule	* Poireau			
* organisations	* Tournesol	* Pommier					
* profession-		* (revision)					
* nnelles pour		* Prunier japonais					
* observations							
* (7)							
*****		*****		*****		*****	
	* Arachide	* Actinidia	* Anthurium	* Chicorée			
	* Carthame	* Avocatier	* Callune	* Chou frisé			
	* Chou-navet	* Cognassier	* Epicéa	* Chou navet			
	* Cotonnier	* Kaki	* Epine du Christ	* (revision)			
	* Fève, Féverole		* Malus ornamental	* Fève, Féverole			
en préparation	* (revision)		* Narcisse,	* (revision)			
	* Pomme de terre		* Jonquille				
	* (revision)		* Oeillet				
	* Riz (revision)		* (revision)				
			* Saintpaulia				
			* (revision)				
*****		*****		*****		*****	
	* Agrostide	* Châtaignier	* Bruyère	* Aneth			
	* (revision)	* Fraisier	* Chrysanthème	* Bette commune			
	* Dactyle (revision)	* (revision)	* (revision)	* Melon			
	* Fétuque des prés,	* Olivier	* Dahlia	* Navet (revision)			
	* Fétuque élevée	* Pommier porte-	* Glaïeul	* Persil			
	* (revision)	* greffes	* Genévrier	* Tomate (revision)			
	* Fléole des prés,	* Prunier porte-	* Hortensia				
prévus	* Fléole diploïde	* greffes	* Mélèze				
	* (revision)	* Ribes porte-	* Pin noir				
	* Navet (revision)	* greffes	* Sapin				
	* Pâturin des prés		* Sapin de Douglas				
	* (revision)		* Vriesea				
	* Trèfle violet						
	* (revision)						
	* Trèfle blanc						
	* (revision)						
*****		*****		*****		*****	

0586

Document Numbers of Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of July 15, 1982)

Cotes des principes directeurs d'examen ou de leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 15 juillet 1982)

Dokumentnummern der Prüfungsrichtlinien und der Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 15. Juli 1982)

* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung
* TG/70/3	Apricot ( <i>Prunus armeniaca</i> L.)	Abricotier	Aprikose
o	Kiwi ( <i>Actinidia chinensis</i> Planch.)	Actinidia	Kiwi
* TG/30/3	Bent ( <i>Agrostis canina</i> L., <i>A. gigantea</i> Roth, <i>A. stolonifera</i> L., & <i>A. tenuis</i> Sibth.)	Agrostide	Straussgras
o	Bent ( <i>Agrostis canina</i> L., <i>A. gigantea</i> Roth, <i>A. stolonifera</i> L., & <i>A. tenuis</i> Sibth.) (revision/Revision)	Agrostide	Straussgras
- TG/83/1(proj.)	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties) ( <i>Citrus</i> L.)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de pomélor; à l'exclusion des variétés porte-greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen)
* TG/29/3	Alstroemeria ( <i>Alstroemeria</i> L.)	Alstroemère	Inkalilie
* TG/56/3	Almond ( <i>Prunus amygdalus</i> Batsch)	Amandier	Mandel
o	Dill ( <i>Anethum graveolens</i> L.)	Aneth	Dill
o	Anthurium ( <i>Anthurium</i> Schott)	Anthurium	Schwanzblume, Flamingoblume
o	Groundnut ( <i>Arachis</i> L.)	Arachide	Erdnuss
o	Avocado ( <i>Persea americana</i> Mill.)	Avocatier	Avocado
* TG/20/7	Oats ( <i>Avena sativa</i> L. & <i>Avena nuda</i> L.)	Avoine	Hafer
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated) ( <i>Berberis</i> L.)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)
o	Leaf Beet ( <i>Beta vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>vulgaris</i> = <i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>cicla</i> (L.) Ulrich)	Bette commune	Mangold
* TG/60/3	Beetroot ( <i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i> )	Betterave rouge	Rote Rübe
* TG/18/1	Elatior Begonia ( <i>Begonia</i> - <i>Elatior</i> -hybrids/hybrides/Hybriden, Syn.: <i>Begonia</i> X <i>hiemalis</i> Fotsch)	Bégonia elatior	Elatior-Begonie
* TG/03/8	Wheat ( <i>Triticum aestivum</i> L.)	Blé	Weizen
* TG/03/1	Wheat (only applicable to <i>Triticum durum</i> Desf.)	Blé (applicable à <i>Triticum durum</i> Desf. seulement)	Weizen (nur anwendbar auf <i>Triticum durum</i> Desf.)
o	Heath ( <i>Erica</i> )	Bruyère	Heide
o	Heather ( <i>Calluna Salisb.</i> ( <i>C. vulgaris</i> (L.) Hull))	Callune	Besenheide
* TG/49/3	Carrot ( <i>Daucus carota</i> L.)	Carotte	Möhre
o	Safflower ( <i>Carthamus tinctorius</i> L.)	Carthame	Saflor
* TG/40/3	Black Currant ( <i>Ribes nigrum</i> L.)	Cassis	Schwarze Johannisbeere

* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)  (Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süßkirsche, Sauerkirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)
- TG/82/1(proj.)	Celery (Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.)	Céleri-branche	Bleichsellerie
* TG/74/3	Celery (Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.)	Céleri-rave	Knollensellerie
o	Chestnut (Castanea)	Châtaignier	Kastanie
o	Endive (Cichorium endivia L.)	Chicorée	Endivie
* TG/54/3	Brussels Sprouts (Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.)	Chou de Bruxelles	Rosenkohl
* TG/45/3	Cauliflower  (Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl
o	Curly Kale (Brassica oleracea L. var. sabellica L.)	Chou frisé	Grünkohl
o	Swede (Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.)	Chou-navet	Kohlrübe
* TG/48/3	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage) (Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.) (+ TG/48/3 Corr.)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rotkohl und Wirsing)
* TG/65/3	Kohlrabi (Brassica oleracea L. var. gongylodes L.)	Chou-rave	Kohlrabi
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial) (Chrysanthemum spec.)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)
o	Chrysanthemum (Perennial) (Chrysanthemum spec.) (revision/Revision)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)
o	Quince (Cydonia Mill.)	Cognassier	Quitte
* TG/36/3	Rape (forage rape included) (Brassica napus L.) (+TG/36/3 Corr.)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin (Cucumis sativus L.)	Concombre, Cornichon	Gurken
o	Cotton (Gossypium L.)	Cotonnier	Baumwolle
* TG/31/3	Cocksfoot (Dactylis glomerata L.)	Dactyle	Knautgras
o	Cocksfoot (Dactylis glomerata L.) (revision/Revision)	Dactyle	Knautgras
o	Dahlia (Dahlia Cav.)	Dahlia	Dahlie
o	Norway Spruce (Picea abies (L.) Karst.)	Epicéa commun	Gemeine Fichte
* TG/55/3	Spinach (Spinacia oleracea L.)	Epinard	Spinat
o	Christ's Thorn (Euphorbia milii)	Epine du Christ	Christusdorn
* TG/10/4	Euphorbia fulgens (Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch)	Euphorbia fulgens	Korallenranke
* TG/39/3	Meadow Fescue, Tall Fescue (Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.)	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohrschwingel
o	Meadow Fescue, Tall Fescue (Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.) (revision/Revision)	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohrschwingel
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue  (Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.)	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwengel (einschliess- lich Härtlicher Schwingel), Rotschwingel
* TG/08/1	Broad Bean (Vicia faba L. var. major)	Fève	Puffbohne
o	Broad Bean, Field Bean (Vicia faba L.) (revision/Revision)	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne
* TG/34/3	Timothy (Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.)	Fléole des prés, Fléole diploïde	Wiesen-, Zwiebellieschgras
o	Timothy (Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.) (revision/Revision)	Fléole des prés, Fléole diploïde	Wiesen-, Zwiebellieschgras

* TG/69/3	Forsythia (Forsythia Vahl)	Forsythia	Forsythie
* TG/22/3	Strawberry (Fragaria L.)	Fraisier	Erdbeere
o	Strawberry (Fragaria L.) (revision/Revision)	Fraisier	Erdbeere
* TG/43/3	Raspberry (Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Framboisier	Himbeere
* TG/27/3	Freesia (vegetatively propagated) (Freesia Klatt)	Freesia (à multiplication végétative)	Freesie (vegetativ vermehrte)
o	Juniper (Juniperus L.)	Genévrier	Wacholder
* TG/77/3	Gerbera (vegetatively propagated) (Gerbera Cass.)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)
o	Gladiolus (Gladiolus L.)	Glaïeul	Gladiole
* TG/52/2	Red and White Currant (Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch, R. niveum Lindl.)	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere
* TG/51/3	Gooseberry (Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.)	Groseillier à maquereau	Stachelbeere
* TG/12/1	French Bean (Phaseolus vulgaris L.)	Haricot	Bohne
- TG/12/2(proj.)	French Bean (Phaseolus vulgaris L.) (revision/Revision)	Haricot	Bohne
* TG/09/1	Runner Bean (Phaseolus coccineus L.)	Haricot d'Espagne	Prunkbohne
o	Hydrangea (Hydrangea L.)	Hortensia	Hortensie
o	Persimmon (Kakifruit) (fruit varieties only) (Diospyros kaki)	Kaki (variétés à fruits seulement)	Kaki (nur Obstsorten)
* TG/78/3	Kalanchoë (vegetatively propagated) (Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoë (vegetativ vermehrte)
* TG/13/4	Lettuce (Lactuca sativa L.)	Laitue	Salat
* TG/57/3	Flax, Linseed (Linum usitatissimum L.)	Lin	Lein
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated) (Lilium L.)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)
* TG/66/3	Lupins (Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus)	Lupins	Lupinen
* TG/06/1	Lucerne (Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn)	Luzerne	Luzerne
* TG/02/4	Maize (Zea mays L.)	Maïs	Mais
* TG/75/3	Cornsalad (Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.)	Mâche	Feldsalat
o	Larch (Larix Mill.)	Mélèze	Lärche
o	Melon (Cucumis melo L.)	Melon	Melone
o	Narcissi (including Daffodils) (Narcissus L.)	Narcisse, Jonquille	Narzisse
* TG/37/3	Turnip (Brassica rapa L. var. rapa)	Navet	Herbst-, Mairübe
o	Turnip (Brassica rapa L. var. rapa) (revision/Revision)	Navet	Herbst-, Mairübe
* TG/71/3	Hazelnut (Corylus avellana L. & C. maxima Mill.)	Noisetier	Haselnuss
* TG/25/3	Carnation (vegetatively propagated) (Dianthus sp.)	Oeillet (à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte)
o	Carnation (vegetatively propagated) (Dianthus L.) (revision/Revision)	Oeillet (à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)
* TG/46/3	Onion (Allium cepa L.)	Oignon	Zwiebel

o	Olives (Olea L.)	Olivier	Olive
* TG/19/7	Barley (Hordeum vulgare L. sensu lato)	Orge	Gerste
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic varieties) (Poa pratensis L.)	Pâturin des prés (variétés apomictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)
o	Kentucky Bluegrass (apomictic varieties) (Poa pratensis L.) (revision/Revision)	Pâturin des prés (variétés apomictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)
* TG/28/5	Pelargonium (zonal, ivy-leaved and their hybrids) (Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hér. ex Ait., P. peltatum Ait. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Pelargonium (zonale, geranium-lierre et hybrides)	Pelargonie (zonale, Peltaten und deren Hybriden)
o	Parsley (Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill)	Persil	Petersilie
* TG/21/7	Poplar (Populus L.)	Peuplier	Pappel
* TG/53/3	Peach (Prunus persica (L.) Batsch)	Pêcher	Pfirsich
* TG/76/3	Sweet Pepper (Capsicum annum L.)	Piment	Paprika
o	Pinus nigra (Pinus nigra Arnold)	Pin noir	Schwarzkiefer
* TG/24/5	Poinsettia (Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch)	Poinsettia	Poinsettie
- TG/85/1(proj.)	Leek (Allium porrum L.)	Poireau	Porree
* TG/15/1	Pear (Pyrus communis L.) (+TG/15/1 Corr.)	Poirier	Birne
* TG/07/4	Peas (Pisum sativum L. sensu lato)	Pois	Erbsen
* TG/23/2	Potato (Solanum tuberosum L.)	Pomme de terre	Kartoffel
o	Potato (Solanum tuberosum L.) (revision/Revision)	Pomme de terre	Kartoffel
* TG/14/1	Apple (excluding ornamental varieties) (Malus Mill. )	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)
- TG/14/2(proj.)	Apple (excluding ornamental varieties) (Malus Mill. ) (revision/Revision)	Pommier (à l'exclusion des variétés ornementales)	Apfel (Zierapfelsorten ausgeschlossen)
o	Apple (ornamental varieties only) (Malus Mill.)	Pommier (variétés ornementales seulement)	Apfel (nur Zierapfelsorten)
o	Apple (rootstock varieties only) (Malus Mill.)	Pommier (variétés porte-greffes seulement)	Apfel (nur Unterlagssorten)
o	Plum (rootstock varieties only) (Prunus L.)	Prunier (variétés porte-greffes seulement)	Pflaume (nur Unterlagssorten)
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks excluded (Prunus domestica L. & Prunus insititia L.)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)
- TG/84/1(proj.)	Japanese Plum (fruit varieties only) (Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/andere diploide Pflaumen- sorten)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)
* TG/63/3	Black Radish (Raphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner)	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich
* TG/64/3	Radish (Raphanus sativus L. var. radicola Pers.)	Radis de tous les mois	Radieschen
* TG/04/4	Ryegrass (Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden)	Ray-grass	Weidelgras
* TG/42/3	Rhododendron (Rhododendron L.)	Rhododendron	Rhododendron

* TG/62/3	Rhubarb (Rheum rhabarbarum L.)	Rhubarbe	Rhabarber
o	Ribes rootstocks (Ribes rootstock varieties only)	Ribes porte-greffes (variétés porte-greffes seulement)	Ribesunterlagen (nur Unterlagssorten)
* TG/16/1	Rice (Oryza sativa L.)	Riz	Reis
o	Rice (Oryza sativa L.) (revision/Revision)	Riz	Reis
* TG/73/3	Blackberry (Rubus subg. rubus Sect. moriferi & hybrids/hybrides/Hybriden)	Ronce fruitière	Brombeere
* TG/11/4	Rose (Rosa L.)	Rosier	Rose
* TG/17/1	African Violet (Saintpaulia ionantha H. Wendl.)	Saintpaulia	Usambaraveilchen
o	African Violet (Saintpaulia ionantha H. Wendl.) (revision/Revision)	Saintpaulia	Usambaraveilchen
o	Abies (Abies Mill.)	Sapin	Tanne
o	Douglas Fir (Pseudotsuga douglasii)	Sapin de Douglas	Douglasie
- TG/72/1(proj.)	Willow (tree varieties only) (Salix L.)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)
* TG/58/3	Rye (Secale cereale L.)	Seigle	Roggen
- TG/80/1(proj.)	Soya Bean (Glycine max (L.) Merrill)	Soja	Sojabohne
* TG/47/2	Streptocarpus (Streptocarpus X hybridus Voss)	Streptocarpus	Drehfrucht
* TG/79/3	White Cedar (Thuja occidentalis L.)	Thuja du Canada	Lebensbaum
* TG/44/3	Tomato (Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.)	Tomate	Tomate
o	Tomato (Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.) (revision/Revision)	Tomate	Tomate
- TG/81/1(proj.)	Sunflower (Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.)	Tournesol	Sonnenblume
* TG/38/3	White Clover (Trifolium repens L.)	Trèfle blanc	Weissklee
o	White Clover (Trifolium repens L.) (revision/Revision)	Trèfle blanc	Weissklee
* TG/05/1	Red Clover (Trifolium pratense L.)	Trèfle violet	Rotklee
o	Red Clover (Trifolium pratense L.) (revision/Revision)	Trèfle violet	Rotklee
* TG/32/3	Common Vetch (Vicia sativa L.)	Vesce commune	Saatwicke
* TG/50/3	Vine (Vitis spec.)	Vigne	Rebe
o	Vriesea (Vriesea splendens (Brongn.) Lem.)	Vriesea	Vriesea

\* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

[Fin du document]